

Le samedi, ça vous dit ?

La direction veut créer un précédent en instaurant le travail du samedi, dans un premier temps limité à quelques « privilégiés »... Faut-il négocier ?

Les acquis ne profitent pas !

Quand des hommes de pouvoir présentent de nouvelles lois ou de nouveaux accords, on est en droit d'espérer que ces propositions visent à améliorer nos conditions de vie. Mais trop souvent ce sont des adaptations aux « exigences » d'une économie libérale et mondiale... c'est à dire au profit d'une minorité de privilégiés, et préjudiciables à la majorité des individus.

Dans ces circonstances, les discussions parlementaires ou les négociations avec les partenaires sociaux sont des garde-fous indispensables mais pas toujours suffisants. La négociation ne doit pas se résumer à colmater des brèches ou à récupérer quelques miettes du gâteau.

Pour en avoir la preuve, regardons comment nos acquis sociaux régressent continûment depuis quelques années.

Sur un plan national, la loi sur « l'égalité des chances » est un exemple récent qui n'aura laissé personne indifférent. Un gouvernement, celui de M. de Villepin, impose une loi pour soi-disant enrayer le chômage. Elle n'a pas d'autre but que de précariser encore plus l'emploi et dégrader les conditions de travail : mise en place d'un Contrat Premier Embauche, apprentissage de nuit dès l'âge de 15 ans... L'enjeu est de taille quand on sait que 85% des salariés ont un contrat CDI !

Cette nouvelle loi est la suite logique du Contrat Nouvelle Embauche réservé aux entreprises de moins de 20 salariés. Rapidement, le mécontentement se fait entendre, initialement par la voix de la jeunesse et plus particulièrement des étudiants. La suite vous la connaissez tous : le gouvernement a reculé en retirant le CPE. Mais en attendant, le CNE existe toujours et la loi sur « l'égalité des chances » aussi.

Pour SUD, le maintien d'une partie de la cette loi était non acceptable et non négociable. Mais le rapport de force s'est effrité rapidement après le retrait négocié du seul CPE ... En conclusion, par dose homéopathique, le gouvernement a avancé dans son processus d'intensification de la précarité du travail et le démantèlement du Code du Travail.

Et dans l'entreprise...

Plus proche de nous, au niveau du Groupe : La direction du groupe Safran a engagé des négociations sur la participation. Le résultat laisse un goût amer : nos revenus ont été revus à la baisse. Aujourd'hui, la négociation porte sur notre régime de prévoyance. Mais ne doutons pas, nos acquis vont probablement en faire les frais...

Plus proche de nous encore, au niveau de SPS : mêmes principes et mêmes résultats.

Fin 2005, la direction de SPS négocie à toute vitesse la politique salariale 2006. Prétendant qu'elle n'a pas les moyens, elle propose peu et menace : s'il n'y a pas d'accord, se sera encore moins que peu. Mais elle sait trouver 0,5 M€ pour verser quelques « primes à l'objectif » à des cadres supérieurs (montant des primes : entre 5 000 € et 15 000€).

Une négociation sur l'intéressement est en cours. La direction avoue faire « un effort »... pour mettre en place ses indicateurs (non-qualité...). Mais elle ne propose surtout pas de faire un rattrapage sur la perte de la participation...

De façon générale, la négociation devient un marché de dupes. Comment croire une direction qui annonce ne pas pouvoir maintenir un pouvoir d'achat à tous les salariés et qui récompense largement les siens ?

Le temps de travail

Depuis 2004, la direction de SPS est sous contrôle des pouvoirs publics pour le respect de la durée légale du temps de travail. Notre DRH n'a rien trouvé de mieux que de faire porter le chapeau à l'accord sur l'horaire variable.

Pour une fois, la ficelle était suffisamment grosse pour que personne ne se fasse prendre au piège d'une pseudo négociation. Même le chantage, devenu l'unique moyen de dialogue de la direction, n'a pas eu l'effet escompté. Et, lors de la dernière réunion du groupe de travail sur ce sujet, datant du 19 mai 2006, la direction a fièrement annoncé que l'accord sur l'horaire variable n'était plus menacé !

Mais ne doutant de rien, elle a laissé entrevoir qu'il serait possible de négocier des aménagements à l'accord de l'horaire individualisé si les organisations syndicales en font la demande ou si l'inspecteur du travail ne se satisfaisait pas de l'état des lieux !

Concernant l'accord sur la réduction du temps de travail, on peut voir avec les RTTE comment la direction applique les accords négociés...

Plus insidieux, il y a le « forfait jour ». Lors de la négociation RTT, l'accent avait été mis sur le risque que ce type d'horaire se développe s'il rentrait dans l'accord. Aujourd'hui ces craintes se trouvent justifiées puisque 35% de l'effectif cadre y est soumis contre 15% à mi 2004. Avantage pour la direction, ce type d'horaire masque les infractions à la durée légale du temps de travail et évite quelques embauches. Mais il aggrave les conditions de travail et accroît le stress, phénomènes déjà pointés du doigt à SPS par l'Inspection du travail.

Et maintenant, le samedi ?

Ces derniers temps, la direction n'a de cesse de mettre en place de nouveaux systèmes d'horaires : souplesse des 5x8, 2x8 formule

Isotex... Le 31 mai, la direction réunira les organisations syndicales pour négocier une « adaptation temporaire de l'organisation du travail à l'UMT ».

Comme s'il n'existait pas déjà, à SPS, quatre systèmes d'horaires : horaire fixe, horaire individualisé, 2x8 et 5x8. Ces types d'horaires sont clairement définis et font l'objet de règles précises. Preuve de l'incompétence de notre direction à organiser le travail, un nouveau système d'horaire va être présenté à la négociation : « 3x6 heures » sur 6 jours.

Alors faut-il négocier ces 3x6 ?

Banaliser le travail du samedi, même en option et pour quelques personnes dans un premier temps, c'est préparer pour plus tard la semaine de six voir sept jours pour tous...

Négocier autour des « 3x6 », c'est en accepter le principe. Ce n'est pas aux organisations syndicales de mettre en place la possibilité de travailler le samedi, même temporairement. Cela fait bien trop longtemps qu'elles revendiquent des effectifs suffisants pour répondre aux besoins de l'entreprise et de son développement.

Pour SUD, le travail le week-end fait partie du « non négociable ».

Les délégués syndicaux sont convoqués demain matin par la direction pour « négocier les 3x6 ». Un refus unanime des syndicats de SPS s'impose. Et pour mettre un frein à la politique destructrice de notre direction, une forte mobilisation des salariés sera nécessaire. C'est le seul argument que la direction comprenne.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr